CHAUFFAGE AU GAZ EN ÉLEVAGE
EMPLACEMENT ET FIXATION DES APPAREILS

EMPLACEMENT DES GÉNÉRATEURS

L'emplacement de chaque générateur avec sa fixation est identifié.

Le générateur doit être placé à une distance minimale de :

- 1,50 m par rapport au sol,
  au-dessus d'une surface exempte de toute matière inflammable pendant la période de préchauffage et les premiers jours d'élevage ;
- 0,50 m par rapport à la sous-toiture, cette distance est portée à 1 m pour les bâtiments de type « tunnel »,
  en tout état de cause, cette distance minimale doit être calculée pour que la sous-toiture n'atteigne pas une température critique supérieure à 70 °C. Il est conseillé d'installer le générateur d'air chaud sous un plafond en matériau non inflammable (à l'aplomb du générateur). Ces préconisations ne s'appliquent pas aux générateurs à combustion indirecte pour lesquelles les préconisations du fabricant sont à respecter.
  Pour ces appareils, la cheminée d'extraction de l'air chaud ne doit pas être en contact avec un matériau inflammable : un isolant thermique incombustible devra être placé entre cette gaine et ces matériaux (isolants…).

FIXATION DES GÉNÉRATEURS

La fixation des générateurs est réalisée par 4 chaînes à maillons soudés avec un diamètre minimal de 2,5 mm ou par 4 câbles en acier, fixés au plafond et sur l'appareil par 4 points d'ancrage différents. Si prescrit par le fabricant, trois points de fixation sont tolérés sur l'appareil.

En élevage porcin, il est conseillé d'installer le générateur sur un support fixe et rigide, à un emplacement spécifique.

CONSEIL :
pendant la période de préchauffage et les premiers jours d'élevage, il est conseillé d'installer les appareils au-dessus d'une surface exempte de toute matière inflammable.

ATTENTION : les appareils mobiles d'appoint doivent répondre aux normes adaptées à l'élevage et être installés conformément aux règles définies dans les fiches techniques.

Pour les générateurs relevables par treuil

Les câbles de descente en acier doivent être fixés par des serre-câbles. Leur longueur est calculée pour que les appareils ne descendent pas à moins de 1,50 m du sol.

Pour prévenir un décrochement accidentel, une sécurité est exigée : par exemple par l'ajout de 4 câbles supplémentaires en acier, ou de 4 chaînes à maillons soudés avec un diamètre minimal de 2,5 mm.

En cas de rupture d'un câble :

- les tuyaux d'alimentation de gaz ne doivent pas être mis en tension,
- les appareils ne doivent pas descendre à moins de 1,50 m du sol.

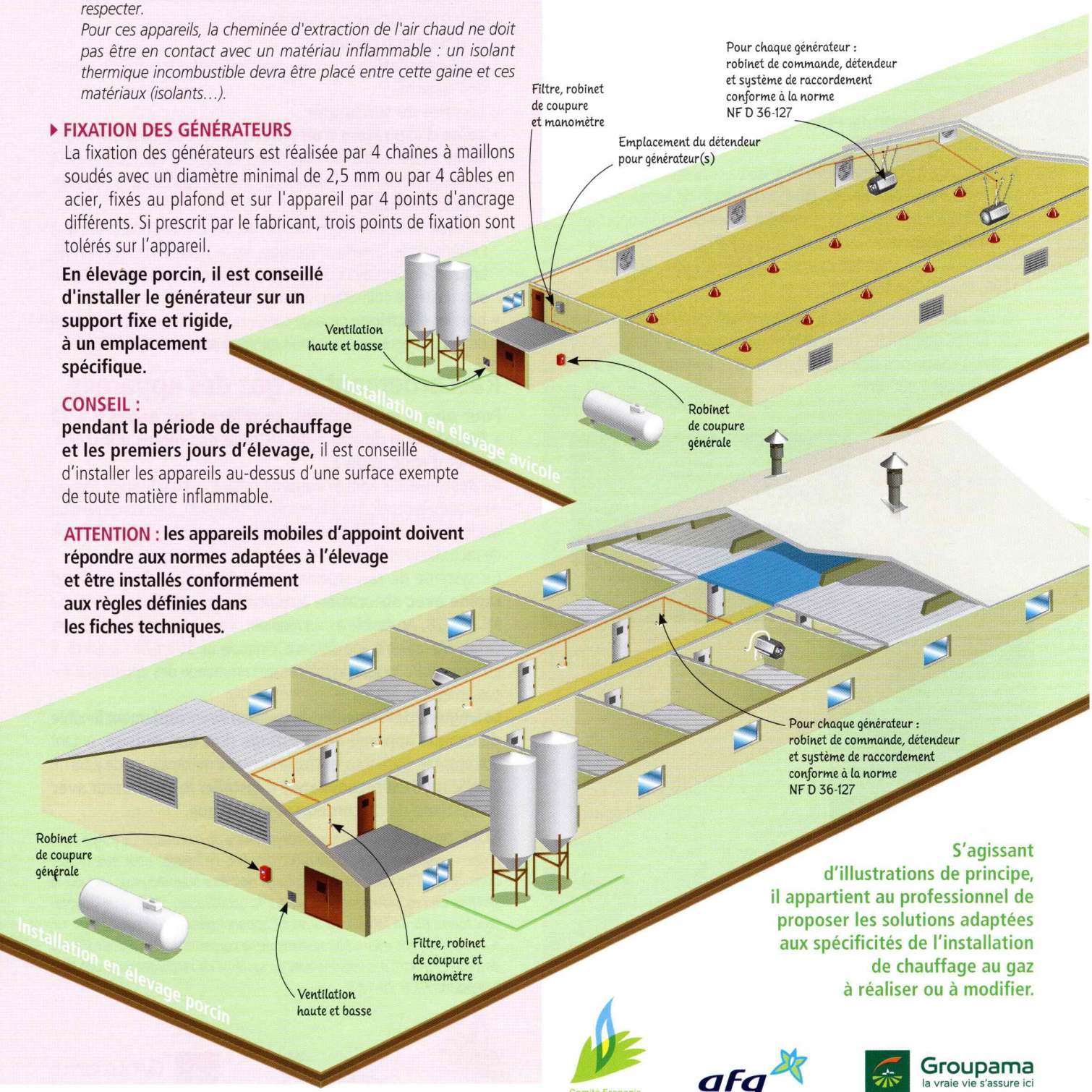

S'agissant d'illustrations de principe, il appartient au professionnel de proposer les solutions adaptées aux spécificités de l'installation de chauffage au gaz à réaliser ou à modifier.

Comité Français Butane Propane

afg association française du gaz

Groupama la vraie vie s'assure ici

Réf : 3350-223903-122019 - ©Groupama